

Élections du 3 avril 2012

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

COLLEGE : D BIATOSS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SUD

vu les articles L 712-1 à L 712-2, L719-1 à L719-2 et L 953-2 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 85.59 du 18 janvier 1985 modifié ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Sud 11 ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement

Les dits procès-verbaux faisant apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir :	4
Nombre total d'inscrits :	2826
Nombre total de votants :	876
Nombre total de bulletins nuls :	24
Nombre total de suffrages exprimés :	852

ONT OBTENU

DESIGNATION DES LISTES	NOMBRE TOTAL DE VOIX
SNPTES UNSA Education	401
A & I -UNSA	229
CGT	222

Considérant que le quotient électoral est de : $852 / 4 = 213$

Il convient d'attribuer :

- 2 sièges à la liste SNPTES U N S A Education
- 1 siège à la liste A & I - UNSA
- 1 siège à la liste CGT

DECIDE

Article 1er : sont proclamés élus :

BORDELAIS Mireille
ANMELLA Marie-Claude
NGUYEN Marie
BORGET Sylvie

Article 2 : la directrice générale des services de l'Université Paris-Sud est chargée de l'exécution de la présente décision qui peut être contestée au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Fait à Orsay, le 5 avril 2012

UNIVERSITÉ
PARIS
SUD

PRÉSIDENCE
Bâtiment 103
91405 ORSAY cedex

Professeur GUY COUARAZE